

N° 4976²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

portant approbation

- de la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Hongrie sur la coopération dans le domaine du tourisme, signée à Budapest, le 3 novembre 1995
- de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de Malte sur la coopération dans le domaine du tourisme, signé à La Valette, le 16 octobre 1992

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(3.6.2003)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 9 mai 2003 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant approbation

- de la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Hongrie sur la coopération dans le domaine du tourisme, signée à Budapest, le 3 novembre 1995
- de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de Malte sur la coopération dans le domaine du tourisme, signé à La Valette, le 16 octobre 1992

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 8 mai 2003 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 4 juin 2002;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 3 juin 2003.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

